

6^o Que par la présente je sollicite du Bureau Médical de me venir en aide et de m'indiquer la conduite à suivre afin d'obtenir une licence de pratique.

Je suis prêt à me soumettre à sa décision, confiant dans sa sagesse.

Dois-je subir un examen préliminaire devant un comité spécial? Je suis prêt. Exigez-vous un examen de médecine pratique? Je suis prêt à me soumettre; mais je prie le Bureau Médical de vouloir bien ne pas me soumettre à un exil perpétuel.

Accordez-moi la faveur que vous n'avez jamais refusée aux porteurs de brevets des provinces étrangères, mon certificat de cours classique vaut bien le certificat du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et même d'Ontario.

Votre dévoué,

L. DÉSILETS.

Proposé par le Dr. Roddick, secondé par le Dr. Beau-soleil :

Que M. Désilets soit admis à subir un examen de pratique et que le comité d'examen soit MM. les docteurs Cholette, Cartier, Duchesneau, Laberge, Latraverse et Roddick.

Cette motion est renvoyée 11 pour 14 contre.

Le rapport des examinateurs pour l'examen *préliminaire* est lu et adopté.

Les messieurs suivants sont admis à l'étude de la médecine.

Delphis Chouinard, G. W. Bélard, Edouard Plamondon, Louis Geoffrion, Albert Snyder, J. B. Baumier, H. Percival Hudson, H. Maranda, Zacharie Vadnais, J. Barsalou, John H. Finnie, Théophile D. Boulanger.

Les examinateurs font aussi rapport que M. F. Gadbois, a été admis à l'étude le 4 juillet dernier.

Reçue et lue la lettre suivante de M. Laflamme :

25 septembre 1894.

Monsieur le Dr. A. G. Belleau,

Sec. Coll. des Méd. et Cs de la province de Québec.

Monsieur le Secrétaire,

L'addition de plusieurs nouvelles matières à l'examen